

► Dans quelle mairie puis-je me rendre ?

Dans la Somme, 16 mairies sont équipées pour recueillir votre demande. Certaines reçoivent sur rendez-vous. Pensez à les contacter avant de vous déplacer.

- Abbeville (1 place Max Lejeune)
- Ailly-sur-Noye (32, rue Pellieux)
- Albert (Place Emile Leturcq)
- Amiens centre (Hôtel de ville)
- Amiens Est Jules Ferry (166, chaussée Jules Ferry)
- Amiens Nord ATRIUM (39, avenue de la Paix)
- Amiens Ouest Les Coursives (1D, place du pays d'Auge)
- Amiens Sud Pierre Rollin (centre Ccial Pierre Rollin)
- Corbie (1, rue Faidherbe)
- Doullens (2, avenue du Maréchal Foch)
- Flixecourt (35, rue Roger Godard)
- Friville-Escarbotin (50, place Jean Jaurès)
- Gamaches (place du Maréchal Leclerc)
- Ham (7, place de l'Hôtel de ville)
- Montdidier (police municipale, rue Jean Dupuy)
- Péronne (place du commandant Louis Daudre)
- Poix-de-Picardie (rue du Docteur Barbier)
- Roye (place de l'Hôtel de ville)
- Rue (3, rue Ernest Dumont)
- Saint-Valéry-sur-Somme (19, place Saint Martin)

VOUS N'AVEZ PAS INTERNET OU VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À L'UTILISER, UN POINT NUMÉRIQUE ET SON MÉDIATEUR SONT À VOTRE DISPOSITION EN PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES



Horaires d'ouverture de votre point numérique

**Préfecture d'Amiens
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h et de 13h à 15h30**



**CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE**

Depuis le 14 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité doivent être effectuées auprès d'une des 16 communes du département équipées d'un ou de plusieurs dispositifs de recueil.

Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez faire une **pré-demande de carte d'identité en ligne** en vous connectant sur le site internet :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Pour accéder à ce service, vous devez disposer d'une adresse électronique et créer votre espace personnel ANTS, sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par vos soins.

► **COMMENT PROCÉDER**

► Comment procéder sur le site internet ?

1. Créez votre compte ANTS (vous aurez besoin d'une adresse mel)
2. Sélectionnez "réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité" dans la rubrique "Mon espace identité", puis, sélectionnez le type de titre souhaité (titre d'identité majeur / mineur)
3. Remplissez les champs du formulaire en ligne : le formulaire en ligne permet de recueillir, de façon dématérialisée, les mêmes informations que celles que vous auriez indiquées sur un formulaire Cerfa "papier", c'est-à-dire, l'ensemble des éléments de votre état-civil et de votre filiation, notamment.
4. En cas de perte ou vol de votre carte d'identité, vous aurez besoin d'un timbre fiscal dématérialisé de 25 €
 - Vous achetez en ligne un timbre fiscal dématérialisé en finalisant votre pré-demande ou
 - Vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable
5. Après avoir validé votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif sur lequel figurent le numéro de la pré-demande et un QR code** qui seront **nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie**
6. La **liste des pièces justificatives** à joindre à votre dossier vous sera précisée en fin de demande. **Pensez à la noter.**

► Et après avoir effectué ma pré-demande en ligne ?

La pré-demande en ligne permet de gagner du temps. **Vous devez impérativement vous rendre en mairie pour finaliser votre demande.**

Attention, certaines mairies reçoivent uniquement sur rendez-vous. Renseignez-vous avant de vous déplacer (*cf: liste des mairies de la Somme équipées au verso*)

Après avoir effectué votre pré-demande en ligne, vous devez vous rendre dans la mairie de votre choix, muni de :

- votre **numéro de pré-demande de carte d'identité, indispensable** à la mairie. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez aussi imprimer le récapitulatif.
- vos pièces justificatives
- votre timbre fiscal dématérialisé (en cas de renouvellement pour perte ou vol)

En mairie : l'agent de mairie

- rappelle votre pré-demande dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou au QR code présent sur le récapitulatif
- vérifie les pièces de votre dossier
- recueille vos empreintes
- vous délivre un récépissé indiquant le numéro de votre demande de carte d'identité

Grâce à ce numéro, vous pourrez suivre la production de votre carte d'identité en ligne, sur le site de l'ANTS :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-passeport-CNI>

► Quelles sont les pièces justificatives que je dois joindre à ma demande ?

Les pièces justificatives nécessaires pour demander une carte d'identité dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une ancienne carte d'identité ou d'un passeport...

La liste des pièces justificatives à joindre à votre dossier vous sera précisée à l'issue de votre pré-demande en ligne. Cette liste est adaptée à votre situation (majeur ou mineur, première demande ou renouvellement,). **Pensez à la noter et à rassembler ces pièces avant de vous rendre en mairie.**

Vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter la liste des pièces justificatives adaptée à chaque cas sur le site internet de la préfecture:

<http://www.somme.gouv.fr/Demarches-administratives/CNI-Carte-Nationale-d-Identite>

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Hors perte ou vol, la carte nationale d'identité est gratuite.